



Respect Intégrité physique et mentale du salarié



L'UNSA défend vos droits

L'UNSA ne cautionne pas la violence au travail entre salariés.

Par son vote, lors du CE extraordinaire en région PACA du 27 août 2015, l'UNSA-Ferroviaire est la seule OS à se positionner en faveur du respect de l'intégrité physique et mentale des salariés...

**L'UNSA-Ferroviaire défend vos droits
pour le respect de l'intégrité
physique et mentale du salarié !**



Suite à l'arbitrage du conseil de discipline résultant de l'incident entre deux agents sur le site de Marseille Blancarde, il a été demandé lors du Comité d'Entreprise Régional PACA extraordinaire, le positionnement de l'ensemble des OS sur la sanction décidée par l'Entreprise.

L'UNSA-Ferroviaire, défenseur de l'intégrité physique et morale, ne rejoint pas la majorité des OS dans le vote contre la décision prise, conformément à la décision Fédérale. Il est impossible d'être "à géométrie variable" pour la défense de l'ensemble des cheminots, syndiqués ou non.

Pour rappel et conformément à l'article L 4121-1 du code du travail :

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ».

Par sa position Fédérale Nationale, l'UNSA-Ferroviaire veille au respect de l'application du RH 006 (Principes de comportement prescriptions applicables au personnel) ainsi qu'au respect du Statut applicable à tous, au sein du Groupe Public Ferroviaire SNCF intégré.



UNSA-Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS

Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65 • federation@unsa-ferroviaire.org

Paris, le 04 septembre 2015

Adhérer à un syndicat professionnel ?



C'EST PAS SORCIER



L'adhésion à l'UNSA-Ferroviaire confère de multiples avantages :

- La primeur de toutes nos informations et communications,
- Le bénéfice d'un réseau métiers au maillage national et européen,
- Une hotline d'assistance juridique gratuite composée de professionnels,
- Une assistance et une expertise personnalisée,
- Un tarif d'adhésion parmi les plus bas, déductible des impôts au 2/3,
- Des réductions négociées dans de nombreux domaines : loisirs, vie quotidienne, téléphonie...

Cotisations UNSA-Ferroviaire 2015

Adhérents	Cotisation Annuelle	Cotisation mensuelle Après réduction d'impôt
A B / TA	89,00 €	2,58 €
C / TB1	93,00 €	2,67 €
D1 / TB2	100,00 €	2,83 €
D2 / TB3	110,00 €	3,17 €
E1	110,00 €	3,17 €
E2	126,00 €	3,58 €
F1	137,00 €	3,92 €
F2	155,00 €	4,42 €
G1	166,00 €	4,75 €
G2	182,00 €	5,17 €
H1	195,00 €	5,58 €
H2	214,00 €	6,08 €
CS	230,00 €	6,58 €
<i>Actifs PS 25 et conventions collectives</i>		
Exécution	89,00 €	2,58 €
Maitrise	110,00 €	3,17 €
Cadre A	140,00 €	4,00 €
Cadre B	180,00 €	5,17 €
RETRAITES		
Retraités	44,00 €	1,25 €
Veuves / veufs	20,00 €	0,58 €



Faîtes le pas !

Contactez vos représentants locaux UNSA-Ferroviaire,
Ou recevez le Kit adhésion par contact :

UNSA-Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS

Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65 • Mail : federation@unsa-ferroviaire.org

